



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 5 juillet 2021

Interdiction de vente, détention et utilisation d'artifices de divertissement et des articles pyrotechniques

A l'occasion de la célébration de la fête nationale, et par mesure de sécurité, le préfet de Loir-et-Cher a pris un arrêté préfectoral concernant les artifices de divertissement et les articles pyrotechniques.

L'arrêté du préfet de Loir-et-Cher vise à garantir la sécurité, la tranquillité des personnes et des biens lors des festivités des 13 et 14 juillet 2021.

Ainsi, dans toutes les communes du département de Loir-et-Cher, la vente, le transport, le port et l'utilisation des artifices de divertissement des catégories 1 à 4, y compris ceux conçus pour être lancés par un mortier, des articles pyrotechniques destinés au théâtre des catégories T1 et T2, des autres articles pyrotechniques des catégories P1 et P2, et des dispositifs de lancement de ces produits sont interdits du **vendredi 9 juillet 2021 à midi au jeudi 15 juillet 2021 à midi** sur l'espace public ou en direction de l'espace public et dans les lieux de grands rassemblements, notamment les enceintes sportives.

Par dérogation, cette interdiction ne s'applique pas aux entreprises, dans le cadre de leur activité professionnelle, aux professionnels titulaires du certificat de qualification F4-T2 et aux personnes titulaires de l'agrément préfectoral F2-F3-T1.

Du vendredi 9 juillet 2021 à midi au jeudi 15 juillet 2021 à midi, les commerçants proposant la vente des artifices de divertissement afficheront l'interdiction de vente, de manière lisible et visible.

Des contrôles aléatoires seront organisés pendant cette période par les services de police et de gendarmerie.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41